

La typologie du logement à Genève: les précurseurs du logement

Autor(en): **Moruzzi, Fulvio**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **115 (1989)**

Heft 10

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-76959>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La typologie du logement à Genève

Les précurseurs du logement

D'après les récits d'époque, le logement à Genève subit une transformation importante à l'époque de la Réformation, à la suite de l'afflux de réfugiés dans la ville. Dans un élan généreux, les demeures courantes de deux étages furent surélevées d'au moins deux autres. Les logements qui abritaient déjà des familles ayant jusqu'à dix ou quinze enfants accueillirent encore davantage de personnes. Dans les chambres à coucher spacieuses s'entassèrent les lits. Il semble que dans une maison on en dénombrait jusqu'à 45.

Comme dans la plupart des pays, le problème se posa de nouveau à la fin du XIX^e siècle et fut abordé par le Congrès international des habitations

PAR FULVIO MORUZZI
LE LIGNON - GENÈVE

à bon marché qui se tint dans le cadre de l'Exposition Universelle de 1889 à Paris. Les participants arrivèrent à la conclusion qu'il fallait recourir aux fonds de réserve des caisses d'épargne et de prévoyance pour créer des logements ouvriers.

Ces délibérations eurent des répercussions à Genève.

C'est ainsi qu'après le constat, fait en 1894 par la Société genevoise des logements hygiéniques, qu'il y avait à Genève «une proportion trop grande de mauvais logements», la Caisse d'Épargne du Canton de Genève offrit

sa contribution. L'architecte Jules-Jean Hedmann fut mandaté en 1898 pour la réalisation au Petit-Lancy de trente maisonnettes groupées en six unités.

La Société genevoise des logements hygiéniques intervint elle-même aux environs de 1900 et mandata l'architecte Charles Bizot (qui avait réalisé la somptueuse «Maison Royale» sur les quais) pour la construction d'un immeuble à la rue Louis-Favre.

En 1904, la Ville de Genève lança un concours (déjà!) à la suite duquel l'architecte Bizot, toujours lui, réalisa en 1906-1907 des logements à la rue Louis-Favre N^{os} 20-22. Entre-temps, les courants venant d'Angleterre avaient propagé l'idée de la cité-jardin.

En 1919, la société d'automobiles Piccard et Pictet lança un concours national pour la construction d'un ensemble d'habitations sur les terrains de la future cité-jardin d'Aire.

Entre 1919 et 1921, les architectes Aubert et Hoechel réalisèrent cinquante-deux logements pour la Société coopérative d'habitation.

En 1926, Hoechel récidiva avec un nouvel ensemble de maisons jumelles, toujours pour la Société coopérative d'habitation, au chemin de l'Essor à Aire.

A partir de 1929, la dimension des logements est réglementée par la loi cantonale des logements économiques.

Dans les années trente, plusieurs ensembles exemplaires furent réalisés, notamment la cité Vieusseux (architectes Braillard, Vincent, Honegger, Metzger) et le quartier de Montchoisy (Braillard). A noter que le plan d'un de ces logements a trouvé la consécration comme exemple de typologie dans le Neufert.

Des édifices d'habitation remarquables sont réalisés à cette époque, en particulier l'immeuble Clarté de Le Corbusier et P. Jeanneret (1930-1932), «Frontenex Parc» par Louis Vincent et Jean Jacques Honegger (1933-1934), au chemin Krieg, par l'Atelier d'architectes (1936), et au chemin des Roches, par François Quétant (1935-1937).

A partir des années cinquante, les réalisations sont mieux connues et nous nous bornerons à n'en citer ici que quelques exemples.

L'immeuble présentant la typologie qui a influencé plus que d'autres celle des logements de l'après-guerre à Genève est celui de la Société coopérative «Les Ailes» à Cointrin, datant de la fin des années cinquante.

Outre le plan, les architectes avaient soigneusement mis au point le système de construction, car il s'agissait d'un des premiers immeubles réalisés à base d'éléments en béton préfabriqué, à Genève (la première construction en Suisse de logements en préfabrication lourde semble avoir été le «Malagnou Parc» de M.-J. Saugey, de 1950).

Tous les appartements sont traversants et desservis par groupes de deux, par une cage d'escalier centrale.

Les parapets en brique ont été recouverts par des éléments en verre, ce qui confère à l'édifice l'apparence d'une façade rideaux.

Plusieurs réalisations ont été inspirées de cette typologie, notamment des immeubles de la cité satellite de



Meyrin et les Tours de Carouge, bien que le traitement des masses et des façades de ces dernières découle directement des unités d'habitation de Le Corbusier. Dans ce cas, la cage d'escalier, au lieu d'être enfermée au centre de deux appartements, occupe pratiquement la place d'une chambre en façade.

Les logements en duplex, qui avaient connu leur consécration avec les unités d'habitation de Le Corbusier, trouvèrent quelques applications à Genève, dans des constructions des architectes Bussat et Lamunière.

Mais la typologie de logements la plus particulière de cette époque est probablement celle qui nous a été offerte dans l'immeuble en dents de scie «Miremont - Le Crêt» de M.-J. Saugey et collaborateurs. Les pièces des appartements sont ici toutes ouvertes sur une spacieuse terrasse.

Entre 1976 et 1977, François Maurice, avec les logements HLM «Les Communailles», à Onex, a fait la démonstration de la réalisation d'une forte densité d'habitation avec de bas gabarits. L'implantation des immeubles, fondée sur le principe de la turbine, enferme une cour centrale boisée, destinée à favoriser la vie communautaire. De 1981 à 1982, François Maurice a encore réalisé l'ensemble résidentiel «Le Clos de Miremont». Il s'agit de maisons particulières en ordre contigu, de standing élevé, groupées en fer à cheval autour d'un parc communautaire. Chaque immeuble dispose de terrasses et d'un petit jardin. Les bâtiments d'angle sont occupés par des bureaux.

Incontestablement, l'édifice des architectes Hunziker, Frey et Berthoud, identifié par l'opinion publique comme la demeure des gnomes de la bande dessinée, les Schtroumpfs, attire l'attention des visiteurs de la ville et éveille l'affection de ses habitants. Le plan des logements parfois presque conventionnel a subi les convulsions nécessaires pour se débarrasser de la contrainte de l'angle droit. Les éléments de façade en béton ont été soigneusement conçus dans des moules de sable. Les structures métalliques des verrières verticales passent graduellement par d'éclatantes tonalités allant du rouge au mauve. Les maçon-

neries rustiques des étages contrastent avec les lambrissages résineux des habitations en attique qui les chapeautent.

L'architecte Chantal Scaler vient de réaliser à l'avenue Sainte-Clotilde 18 un immeuble élégant dont le design ne manque pas de rappeler les meilleures références de l'architecture rationaliste des années vingt.

Pour la Ville de Genève, Jean-Jacques Oberson a réalisé l'intéressant projet du complexe Pâquis-Centre. A côté d'un groupe scolaire a été prévu un ensemble dans lequel cohabitent harmonieusement logements et équipements collectifs.

En 1985, la Ville de Genève lançait un concours de projets visant à encourager la recherche de nouveaux modèles d'habitat collectif en milieu urbain et à «obtenir les meilleures réponses aux exigences d'habitabilité et d'économie que doit satisfaire aujourd'hui le logement». Le maître de l'ouvrage souhaitait «une certaine souplesse dans l'utilisation des pièces, afin de permettre des appropriations variables par des utilisateurs aux structures sociales non seulement différentes, mais encore changeantes».

Il s'agissait de répondre :

- aux besoins grandissants d'indépendance des différents cohabitants d'un logement, tout en favorisant les communications familiales

Les quelques logements conçus selon une typologie intéressante ne doivent pas faire oublier que trop de logements sont encore construits à Genève dans des conditions d'habitabilité douteuse : plafond bas (2 m 40), faible largeur en façade et profondeur exagérée (jusqu'à 20 m).

Genève est en crise de logement et tel est en particulier le cas lorsque promoteur privé et Etat s'entendent pour accroître le coefficient d'utilisation du sol d'une parcelle donnée de manière à y loger les surfaces rentables souhaitées par l'un et les logements subventionnés voulus par l'autre.

Rédaction

- au problème d'hébergement de membres âgés, voire handicapés, sans que cette cohabitation soit ressentie comme astreignante
- à la tendance d'exercer à domicile des activités accessoires
- à la demande d'intimité du logement...
- au problème de voisinage caractéristique de l'habitat collectif, avec ses avantages (le côtoiement) et ses inconvénients (le dérangement).

Le jury retint pour le premier prix le projet de Mario Borges dont il apprécia particulièrement :

- la loggia d'accès personnalisée sur laquelle s'ouvre la cuisine
- les pièces généreusement dimensionnées
- la disposition judicieuse des installations sanitaires.

Cette distribution permet «l'utilisation d'une pièce en vue de l'exercice d'une activité accessoire» et elle facilite l'hébergement de personnes âgées, voire handicapées.

Adresse de l'auteur :

Fulvio Moruzzi, architecte
Avenue du Lignon 1
1219 Le Lignon-Genève

